

# Conditions de vente et de livraison de Produits (pour clients professionnels)



bno

Beroepsorganisatie  
Nederlandse Ontwerpers

## 1 Applicabilité des présentes conditions

- 1.1 Les présentes conditions s'appliquent, à l'exclusion d'éventuelles autres conditions, à tous offres, contrats et livraisons de produits réalisés ou proposés par le designer.
- 1.2 Dans les présentes conditions générales :
  - a. « designer » désigne le bureau de design ou le designer qui vend des produits ;
  - b. « acquéreur » désigne le cocontractant du designer, qui n'est pas un consommateur.

## 2 Offres et contrats

- 2.1 Les offres et devis sont sans engagement et valables pendant le délai indiqué ou jusqu'à épuisement des stocks.
- 2.2 Les contrats entre le designer et l'acquéreur se réalisent par confirmation écrite du designer, y compris une confirmation par e-mail. Une confirmation automatique électronique ne vaut pas pour confirmation. Le designer se réserve le droit de refuser une commande.
- 2.3 Le designer a la faculté de recourir à des tiers lors de l'exécution du contrat. Tous les droits et réclamations prévus dans les présentes conditions et dans d'éventuelles autres contrats/conventions au profit du designer, s'appliquent par analogie aux intermédiaires et à d'autres tiers auxquels le designer a fait appel.

## 3 Changement de circonstances et force majeure

- 3.1 En cas d'une augmentation des prix des matières premières, salaires, droits d'importation, impôts/taxes ou d'autres frais externes (par suite d'un changement de devises ou non), le designer a la faculté de procéder à une adaptation du prix d'achat en fonction de l'augmentation susvisée.
- 3.2 Le designer informera dans les plus brefs délais l'acquéreur de l'événement susvisé, après quoi l'acquéreur aura la faculté de résilier le contrat dans un délai de huit (8) jours, à moins que l'augmentation n'intervienne à la suite d'une augmentation légale du prix.
- 3.3 Lorsque le designer est empêché d'exécuter le contrat par un cas de force majeure, il aura la faculté de résilier (partiellement) le contrat ou de suspendre ses obligations jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Dans ce cas, l'acquéreur s'engage à payer les produits/prestations livrés.

## 4 Livraison

- 4.1 Les délais (de livraison) sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas de délai fatal, sauf convention expresse écrite contraire. En cas de dépassement d'un délai, l'acquéreur doit donc adresser une mise en demeure écrite au designer.
- 4.2 Si le designer a besoin d'informations de l'acquéreur dans le cadre de l'exécution du contrat, soit si un acompte (partiel) est requis, le délai de livraison ne commence à courir qu'après la réception, par le designer, des informations correctes et complètes ou de l'acompte requis.
- 4.3 Les commandes ne sont livrées franco de port que si ce mode de livraison a été expressément convenu. Si la livraison n'est pas franco de port, le designer est habilité à facturer des frais de transport.

- 4.4 Les livraisons interviennent au moment où les produits ont quitté les entrepôts du designer. Le risque relatif aux produits livrés est transféré à l'acquéreur au moment de la livraison, indépendamment de ce qui a été convenu entre le designer et l'acquéreur à propos du transport et de l'assurance.
- 4.5 En cas de refus d'une livraison par l'acquéreur, le designer peut mettre les frais en résultant à la charge de ce dernier, sans préjudice du droit reconnu dans ce cas au designer de résilier le contrat et d'exiger une indemnisation totale.

## **5 Réserve de propriété**

- 5.1 Tous les produits livrés restent la propriété du designer jusqu'au moment où l'acquéreur aura rempli toutes ses obligations contractuelles vis-à-vis du designer.
- 5.2 L'acquéreur ne peut procéder à la vente à des tiers de produits qui sont restés la propriété du designer en vertu de la présente clause que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise.
- 5.3 Si l'acquéreur ne remplit pas ses obligations contractuelles vis-à-vis du designer ou si le designer a de bonnes raisons de craindre que l'acquéreur ne remplira pas ses obligations, le designer a la faculté de récupérer les produits livrés auprès de l'acquéreur ou auprès de tiers détenant les produits pour l'acquéreur. Dans ce cas, l'acquéreur doit apporter sa pleine collaboration.

## **6 Résiliation et renvoi**

- 6.1 L'acquéreur ne peut modifier ou annuler les commandes qu'avec l'autorisation du designer. Si le designer a déjà exposé des frais ou doit exposer des frais à la suite de la modification ou annulation, le designer peut mettre ces frais à la charge de l'acquéreur.
- 6.2 Les retours de produits livrés sont soumis à l'accord écrit préalable du designer, étant précisé que le designer a la faculté de donner des instructions sur les modalités d'envoi. Les frais directs des retours de produits dans le cadre du présent article seront supportés par l'acquéreur, sauf convention expresse écrite contraire. Le designer est autorisé à attendre d'avoir reçu les produits renvoyés pour procéder au remboursement.

## **7 Paiement**

- 7.1 Le designer aura à tout moment la faculté de demander un acompte (partiel) ou de livrer les produits contre remboursement.
- 7.2 En cas de livraison contre facture, le paiement du montant de la facture s'effectuera dans un délai de quatorze (14) jours, sans que l'acquéreur ne puisse prétendre à un rabais ou à une compensation.
- 7.3 Faute de réception par le designer du paiement (intégral) après l'expiration du délai de paiement, l'acquéreur est en défaut et redevable d'un intérêt égal au taux légal en vigueur pour des transactions professionnelles. Tous les frais que le designer a dû encourir du fait de retards de paiement, tels que les frais de procès et les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris les frais d'assistance juridique, les frais d'huissiers et les frais relatifs à des agences de recouvrement, seront supportés par l'acquéreur. Les frais extrajudiciaires s'élèvent au moins à 10% du montant de la facture, avec un minimum de 150,- € hors TVA.

## **8 Pouvoir de suspension et de résiliation**

- 8.1 Outre les dispositions relatives aux cas de force majeure et les dispositions de l'article 6, le designer a la faculté de procéder à la suspension (partielle) de l'exécution de ses obligations résultant de tous les contrats existant entre les parties ou de procéder à la résiliation de tout ou partie des contrats susvisés sans mise en demeure ou intervention judiciaire :
- lorsque l'acquéreur est en demeure ou en cas de crainte fondée du designer que l'acquéreur ne remplisse pas – et/ou pas en temps utile - (toutes) ses obligations ;
  - en cas de liquidation, de (demande de) redressement judiciaire, de faillite ou d'assainissement des dettes ou en présence d'une autre circonstance faisant obstacle à la libre gestion, par l'acquéreur, de son patrimoine ; ou

- c. en présence de circonstances rendant impossible l'exécution du contrat ou étant telles que le maintien du contrat non modifié ne peut être raisonnablement demandé au designer.
- 8.2 Dans les cas visés au paragraphe 8.1, toutes les obligations éventuelles de l'acquéreur seront, en outre, immédiatement exigibles sans que le designer ne soit tenu à une quelconque indemnisation.

## **9 Garanties et réclamations**

- 9.1 Les produits à livrer par le designer sont conformes aux exigences et normes raisonnablement applicables au moment de la livraison et auxquelles ils sont destinés en cas d'usage normal. Le cas échéant, les dispositions de garantie prévues par des fournisseurs et des tiers, tels que des fabricants et importateurs, s'appliquent aux produits livrés par le designer.
- 9.2 En cas d'usage en dehors des Pays-Bas, l'acquéreur doit lui-même vérifier si les produits sont appropriés à l'usage dans le pays concerné et si les produits sont conformes aux conditions et exigences (légales) prévues.
- 9.3 L'acquéreur est tenu de contrôler les produits aussitôt après la réception. D'éventuels défauts constatés doivent être notifiés au designer par écrit – avec mention des motifs – dans un délai de dix (10) jours et, en cas de vices apparents, immédiatement.
- 9.4 S'il a été démontré qu'un produit ne correspond pas aux spécifications contractuelles alors que le délai de réclamation a été respecté, le designer aura le choix, soit de procéder au remplacement du produit concerné, soit d'assurer la réparation du produit, soit de rembourser le montant de la facture, augmenté des frais d'expédition payés.
- 9.5 Les coloris, matériaux, mesures et finissages contenus dans les données, modèles et images/dessins ne sont donnés qu'à titre indicatif. De petites déviations ne sauraient donner lieu à une désapprobation, ni à un rabais, ni à la résiliation du contrat ou à une indemnité.

## **10 Droits de propriété intellectuelle**

- 10.1 L'acquéreur reconnaît expressément que tous les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle des produits, matériaux et informations que le designer a mis à la disposition de l'acquéreur, y compris les échantillons (et l'aspect extérieur/l'apparence), emballages, étiquettes, labels, l'esthétique, la composition et/ou les données et spécifications d'échantillons, de produits et demi-produits ainsi que le savoir-faire technique et commercial et les modèles, moules, designs et dessins, appartiennent au designer, à ses fournisseurs ou aux autres ayants-droit.
- 10.2 En cas de fabrication, par le designer, de produits ou d'emballages conformément aux indications expresses de l'acquéreur, telles que spécifications, designs, ébauches/plans, modèles ou dessins fournis par l'acquéreur, ce dernier garantit qu'il n'est pas porté atteinte aux droits de tiers. L'acquéreur tiendra le designer quitte et indemne de toute réclamation de tiers en la matière et s'engage à lui rembourser tous les frais que le designer a dû encourir du fait de ces réclamations.

## **11 Responsabilité du dommage**

- 11.1 Le designer ne verra sa responsabilité engagée pour des dommages :
  - a. résultant d'un usage abusif du bien livré, soit d'un autre usage que celui auquel le bien est approprié d'après des critères objectifs ;
  - b. résultant du fait que le designer s'est basé sur des données/informations inexactes ou incomplètes fournies par, ou au nom de, l'acquéreur ;
  - c. causés par des tiers auxquels l'on a fait appel - sur demande ou avec l'accord de l'acquéreur - dans le cadre de l'exécution du contrat ;
  - d. résultant de matériaux ou prestations livrés par des tiers sur demande ou avec l'accord de l'acquéreur ; ou
  - e. résultant de malentendus, altérations/mutilations, retards ou d'une transmission erronée de commandes et d'informations du fait de l'utilisation d'internet ou d'un quelconque autre moyen de communication (électronique).

- 11.2 Seuls les dommages directs et imputables à une faute du designer peuvent donner lieu à indemnisation. La responsabilité du designer ne pourra en aucun cas être engagée pour des dommages indirects, y compris expressément, mais pas uniquement, des dommages consécutifs, une perte de bénéfices, des données ou matériaux mutilés ou détruits et un rendement réduit.
- 11.3 Si le designer est tenu à la réparation du dommage, la réparation sera en tout cas limitée au montant de la facture portant sur la livraison (partielle), avec un maximum de 45 000 €, étant toutefois précisé que le montant de la réparation ne dépassera jamais l'indemnité versée par l'assureur au designer.
- 11.4 L'acquéreur tiendra le designer quitte et indemne de toute réclamation de tiers subissant un dommage dans le cadre de l'exécution du contrat et dont la cause est imputable à l'acquéreur.
- 11.5 Les limitations prévues aux articles 11.1 à 11.4 inclus ne s'appliquent pas si le dommage résulte d'un dol ou d'une faute grave imputable au designer ou à ses subordonnés (cadres).

## **12 Droit néerlandais et juge compétent**

- 12.1 Le présent contrat est soumis au droit néerlandais et ce, même si l'obligation est exécutée en tout ou partie à l'étranger ou si l'acquéreur y a son domicile. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.
- 12.2 En cas de litiges, le juge du lieu où le designer a son siège est compétent, sauf dispositions légales impératives contraires. Le designer a toutefois la faculté de soumettre le litige au juge compétent en vertu de la loi.
- 12.3 Les parties ne saisissent le juge qu'après avoir fait leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable le litige survenu.

## **13 Autres dispositions**

- 13.1 Pour l'interprétation et l'explication des conditions générales, la version néerlandaise prévaudra.
- 13.2 Les modifications et/ou compléments apportés aux présentes conditions générales ne sont valables et applicables que s'ils ont été établis par écrit. En cas d'utilisation par le designer de conditions complémentaires ou de dispositions contraires aux présentes conditions générales, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront pleinement en vigueur et applicables.
- 13.3 Les présentes conditions générales constituent une traduction des conditions générales en langue néerlandaise: « Verkoop- en leveringsvoorwaarden Producten (t.b.v. zakelijke afnemers) ». En cas de divergence entre les deux versions susvisées, seule la version néerlandaise fait foi.